

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3^o)

Ordonnance numéro OCA11 17009 (C-4.1) relative à l'installation de panneaux de direction des voies

À la séance ordinaire du 3 mai 2011, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

Sur la rue Saint-Jacques, côté Nord, à l'intersection du boulevard Cavendish, à l'approche Est :

- L'installation d'une signalisation de direction des voies indiquant de tourner à droite pour les véhicules circulant dans la voie de droite, excepté STM;
- Le maintien en place de toute autre réglementation en vigueur.

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 11 mai 2011, date de sa publication dans le journal Actualités CDN—NDG.

VERSION OFFICIELLE DES ORDONNANCES

L'édition électronique des ordonnances de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces ordonnances ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.